



ETATS FINANCIERS
STATUTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2024
RAPPORT DE GESTION ET
RAPPORT DU RÉVISEUR
D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Rapport de gestion présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 mai 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur notre gestion et de soumettre à votre approbation les états financiers de Brederode S.A. (« la Société » ou « Brederode ») relatifs à son onzième exercice social, clôturé le 31 décembre 2024.

Durant l'exercice, la Société a perçu de sa filiale Algol Sàrl un dividende de € 3,69 par titre, soit un total de € 36 900 000,00 ainsi qu'un remboursement de prime d'émission pour € 1 100 000,00.

Au 31 décembre 2024, le bilan s'élevait à un total de € 905 804 527,79 contre un montant de € 906 919 518,17 un an plus tôt. Le compte de résultat fait état d'un bénéfice de € 36 531 322,87 contre un bénéfice de € 28 510 612,10 un an plus tôt.

Ces comptes ont été audités et feront incessamment l'objet d'une certification sans réserve par Forvis Mazars en sa qualité de Réviseur d'entreprises agréé.

AFFECTATION

Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de € 184 993 875,61, le solde du bénéfice à affecter s'élève à € 221 525 198,48.

Outre l'affectation d'un montant de € 1 830 000,00 à la réserve légale, il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra statutairement le 2^e mercredi du mois de mai à 14h30, soit le 14 mai 2025, de reporter le solde du bénéfice à affecter de l'exercice, soit € 219 695 198,48.

EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le 14 janvier 2025, le Conseil d'Administration de la filiale Geysers S.A. a autorisé la création d'une filiale italienne, détenue à 100% par Geysers S.A. : Bredco S.R.L. (Italie) a été constituée devant notaire le 17 janvier 2025 et enregistrée à la Chambre de Commerce de Milan Monza Brianza Lodi le 22 janvier 2025. Cet événement n'a pas d'impact significatif sur les états financiers présentés ici.

DISTRIBUTION PARTIELLE DE LA PRIME D'EMISSION

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire une distribution aux actionnaires par prélèvement sur la prime d'émission d'un montant de € 1,37 brut à chacune des 29.305.586 actions, soit un total de € 40 148 652,82.

EVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ

Du fait de sa vocation d'investisseur international en capital à risque, les résultats futurs de Brederode continueront d'être influencés par l'évolution de la conjoncture géopolitique et économique globale. La politique de gestion des risques de Brederode, la qualité de ses actifs ainsi que leurs diversifications par géographie, par devise et par style d'investissement restent cruciales.

Avec une croissance économique qui pourrait demeurer faible et un retour de la volatilité sur les marchés financiers, les perspectives pour l'exercice 2025 sont difficiles à appréhender. L'évolution des politiques monétaires et commerciales exerceront évidemment une influence sur la performance des portefeuilles d'investissement de Brederode.

Nous restons confiants dans la solidité de notre portefeuille *Private Equity* et optimistes dans la perspective de ses flux de trésorerie. Cependant, dans un environnement marqué par les incertitudes géopolitiques et les tensions commerciales, nous restons extrêmement sélectifs dans le choix de nouveaux *General Partners*, privilégiant les secteurs offrant une forte visibilité sur la croissance et une capacité de génération de flux de trésorerie résiliente.

Quant au portefeuille de titres cotés, les transactions effectuées en 2024 renforcent ses qualités intrinsèques, ses perspectives de croissance et son rôle de pilier de liquidité de Brederode. Nous sommes convaincus de sa capacité à continuer de fournir des rendements attrayants à long terme.

Le Conseil d'Administration reste confiant dans le succès du modèle d'entreprise adopté et de la stratégie spécifique poursuivie par la société. Il réaffirme son attachement à une politique de distribution aux actionnaires en croissance régulière.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Société n'a pas procédé à des activités de recherche et développement au cours de l'exercice sous revue.

ACQUISITION D' ACTIONS PROPRES (ARTICLE 430-15 DE LA LOI DU 10 AOÛT 1915)

Au cours de l'exercice sous revue, la Société n'a pas procédé à des rachats d'actions propres.

NOMINATIONS STATUTAIRES

Le Conseil d'Administration est composé de Monsieur Bruno Colmant, Président indépendant et non exécutif, Monsieur Luigi Santambrogio, Administrateur-délégué, Monsieur Nicolas-Louis Pinon, Administrateur exécutif et CFO, Monsieur Axel van der Mersch, Administrateur non exécutif, et Monsieur René Beltjens, Administrateur indépendant.

Monsieur Pierre van der Mersch est Président Honoraire. Il était Vice-Président exécutif jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2024.

Le mandat de Forvis Mazars, réviseur d'entreprises agréé, représentée par Monsieur Guillaume Brousse, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2025, nous vous proposons de le renouveler pour une période d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026.

DÉCHARGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder décharge pour l'exécution du mandat que vous nous avez confié pour l'exercice 2024.

Luxembourg, le 13 mars 2025

Le Conseil d'Administration.

Déclaration de gouvernance d'entreprise

En 2024, Brederode s'est conformée à la 5^e édition des «X Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg». Brederode a adopté le 30 mai 2014 une Charte de gouvernance d'entreprise, entrée en vigueur le 19 juillet 2014. Cette Charte a été révisée pour la dernière fois le 13 mars 2025. Elle est disponible sur le site internet de la société à l'adresse www.brederode.eu, sous la rubrique «Gouvernance». La Déclaration de gouvernance d'entreprise de l'exercice 2024 est disponible dans les documents de l'Assemblée Générale.

Déclaration des personnes responsables

Au nom et pour le compte de Brederode, nous attestons par la présente qu'à notre connaissance :

- a) Les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicable donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de Brederode; et
- b) le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution et les résultats de l'entreprise ainsi que la situation de Brederode.

Luxembourg, le 13 mars 2025

Pour le Conseil d'Administration

Luigi Santambrogio
Administrateur-délégué

Nicolas Louis Pinon
Administrateur exécutif, CFO

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux actionnaires de
BREDERODE S.A.
Société Anonyme

R.C.S. Luxembourg B 174.490

4 Place Winston Churchill
L-1340 Luxembourg

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **BREDERODE** (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2024 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du règlement (UE) No 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres questions

La Société a établi un autre jeu séparé d'états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg sur lequel nous avons émis un rapport d'audit séparé en date du 08 avril 2025 à l'attention des actionnaires de la Société.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Valorisation des parts dans les entreprises liées

Raisons pour laquelle une question a été identifiée comme question clé de l'audit

Au 31 décembre 2024, BREDERODE investit uniquement dans sa filiale à 100% Algol S.à r.l. qui est reprise dans la rubrique «Parts dans les entreprises liées» et évaluée au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur de marché ou de réalisation sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles.

Algol S.à r.l. investit dans sa filiale Geysler S.A. qui investit à son tour notamment dans sa filiale Brederode International S.à r.l. SICAR.

L'estimation de la juste valeur d'Algol S.à r.l. est réalisée via la méthode de l'actif net réévalué.

Une correction de valeur est enregistrée lorsque l'Actif Net Réévalué d'Algol S.à r.l. est inférieur à son coût d'acquisition.

L'évaluation de cet instrument est significative pour notre audit, au regard :

- de sa valeur comptable qui s'élève à 906 millions d'Euros au 31 décembre 2024, ce qui représente environ 99% du bilan.
- de la complexité de l'évaluation de l'Actif Net Réévalué d'Algol S.à r.l. qui repose principalement sur une revalorisation exhaustive de l'ensemble des actifs sous-jacents constitués pour l'essentiel par un portefeuille d'actifs cotés et non cotés détenus par les filiales Geysler et Brederode International S.à r.l. SICAR. Les actifs cotés sont valorisés sur base de leur dernier cours en bourse disponible alors que les actifs non cotés (participations au travers de fonds de *Private Equity*) sont valorisés sur base des derniers rapports d'évaluation fournis par les gestionnaires de ces fonds sur base des techniques de valorisation recommandées par les associations internationales actives dans le créneau du *Private Equity*. Si les derniers rapports d'évaluation ne sont pas disponibles à la date de clôture des états financiers, le management se base sur le dernier rapport disponible et effectue un retraitement pour tenir compte des investissements et désinvestissements réalisés au cours de la période entre la date du rapport et la date de clôture.

Réponses apportées au point identifié

Les principales procédures d'audit mises en œuvre incluaient notamment :

- Une vérification arithmétique de l'Actif Net Réévalué d'Algol S.à r.l. déterminée à partir de la valorisation de l'ensemble des actifs de Brederode International S.à r.l. SICAR et de Geysler S.A.
- Des travaux étendus qui visent à corroborer les valorisations retenues pour les actifs sous-jacents de Brederode International S.à r.l. et Geysler S.A. Ils comprennent notamment :

- La revue d'un échantillon des rapports d'évaluation « *Capital Account Statements (CAS)* » fournis par les gestionnaires de fonds *Private Equity* ;
- Un « *back testing* » consistant à rapprocher la juste valeur présentée dans les *Capital Account Statements* utilisés lors de la dernière clôture comptable aux états financiers audités des fonds de *Private Equity* ;
- Une circularisation des banques dépositaires et autres tiers en relation d'affaires avec la Société, des soldes et engagements de Brederode S.A. et de ses filiales directes et indirectes ;
- Une revue des mouvements intervenus pendant l'exercice. Nous avons testé un échantillon représentatif de ces mouvements ;
- Une revue exhaustive de la valorisation des instruments cotés.

Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.

Observations clés communiquées au comité d'audit aux personnes en charge de la gouvernance

Sur base des procédures d'audit effectuées, nous n'avons pas d'éléments complémentaires à communiquer aux personnes en charge de la gouvernance

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel incluant le rapport de gestion et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegarde appliquées s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 8 mai 2024 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 12 ans.

Le rapport de gestion, est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise est incluse dans le rapport de gestion. Les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont en concordance avec les états financiers et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou l'organe équivalent.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de l'audit.

Luxembourg, le 8 avril 2025

Pour Forvis Mazars, Cabinet de révision agréé
5, rue Guillaume J. Kroll
L-1882 LUXEMBOURG

Guillaume BROUSSE
Réviseur d'entreprises agréé

No. RCSL : B174490

Matricule : 2012 2226 140

Date d'entrée eCDF : 12/02/2025

BILAN**Exercice du** ⁰¹ 01/01/2024 **au** ⁰² 31/12/2024 (en ⁰³ EUR)

BREDERODE S.A.

4, Place Winston Churchill
L-1340 Luxembourg**ACTIF**

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101 _____	101 _____	102 _____
I. Capital souscrit non appelé	1103 _____	103 _____	104 _____
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105 _____	105 _____	106 _____
B. Frais d'établissement	1107 _____	107 _____	108 _____
C. Actif immobilisé	1109 _____	109 <u>905.653.307,89</u>	110 <u>906.753.307,89</u>
I. Immobilisations incorporelles	1111 _____	111 _____	112 _____
1. Frais de développement	1113 _____	113 _____	114 _____
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115 _____	115 _____	116 _____
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117 _____	117 _____	118 _____
b) créés par l'entreprise elle-même	1119 _____	119 _____	120 _____
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121 _____	121 _____	122 _____
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123 _____	123 _____	124 _____
II. Immobilisations corporelles	1125 _____	125 _____	126 _____
1. Terrains et constructions	1127 _____	127 _____	128 _____
2. Installations techniques et machines	1129 _____	129 _____	130 _____

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131 _____	131 _____	132 _____
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133 _____	133 _____	134 _____
III. Immobilisations financières	1135 _____	135 905.653.307,89	136 906.753.307,89
1. Parts dans des entreprises liées	1137 _____ Note 3	137 905.653.307,89	138 906.753.307,89
2. Créances sur des entreprises liées	1139 _____	139 _____	140 _____
3. Participations	1141 _____	141 _____	142 _____
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1143 _____	143 _____	144 _____
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	1145 _____	145 _____	146 _____
6. Autres prêts	1147 _____	147 _____	148 _____
D. Actif circulant	1151 _____	151 151.219,90	152 166.210,28
I. Stocks	1153 _____	153 _____	154 _____
1. Matières premières et consommables	1155 _____	155 _____	156 _____
2. Produits en cours de fabrication	1157 _____	157 _____	158 _____
3. Produits finis et marchandises	1159 _____	159 _____	160 _____
4. Acomptes versés	1161 _____	161 _____	162 _____
II. Créances	1163 _____	163 129.168,15	164 152.704,47
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1165 _____	165 _____	166 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167 _____	167 _____	168 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169 _____	169 _____	170 _____
2. Créances sur des entreprises liées	1171 _____ Note 4	171 129.168,15	172 152.704,47
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173 _____	173 129.168,15	174 152.704,47
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175 _____	175 _____	176 _____
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177 _____	177 _____	178 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179 _____	179 _____	180 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181 _____	181 _____	182 _____
4. Autres créances	1183 _____	183 _____	184 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185 _____	185 _____	186 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187 _____	187 _____	188 _____

No. RCSL : B174490

Matricule : 2012 2226 140

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
III. Valeurs mobilières	1189 _____	189 _____	190 _____
1. Parts dans des entreprises liées	1191 _____	191 _____	192 _____
2. Actions propres ou parts propres	1209 _____	209 _____	210 _____
3. Autres valeurs mobilières	1195 _____	195 _____	196 _____
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197 _____	197 _____ 22.051,75	198 _____ 13.505,81
E. Comptes de régularisation	1199 _____	199 _____	200 _____
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		201 _____ 905.804.527,79	202 _____ 906.919.518,17

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres	1301	904.739.681,41	906.012.564,48
I. Capital souscrit	1303 <u>Note 5</u>	182.713.909,08	182.713.909,08
II. Primes d'émission	1305 <u>Note 6</u>	490.670.573,85	528.474.779,79
III. Réserve de réévaluation	1307		
IV. Réserves	1309	9.830.000,00	8.400.000,00
1. Réserve légale	1311	9.830.000,00	8.400.000,00
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	1313		
3. Réserves statutaires	1315		
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	1429		
a) autres réserves disponibles	1431		
b) autres réserves non disponibles	1433		
V. Résultats reportés	1319	184.993.875,61	157.913.263,51
VI. Résultat de l'exercice	1321	36.531.322,87	28.510.612,10
VII. Acomptes sur dividendes	1323		
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325		
B. Provisions	1331		
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1333		
2. Provisions pour impôts	1335		
3. Autres provisions	1337		
C. Dettes	1435	1.039.062,50	891.177,69
1. Emprunts obligataires	1437		
a) Emprunts convertibles	1439		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1441		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1443		
b) Emprunts non convertibles	1445		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1447		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1449		
2. Dettes envers des établissements de crédit	1355		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1357		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1359		

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361 _____	361 _____	362 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363 _____	363 _____	364 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365 _____	365 _____	366 _____
4. Dettes sur achats et prestations de services	1367 _____	367 <u>11.934,44</u>	368 <u>1.070,85</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369 _____	369 <u>11.934,44</u>	370 <u>1.070,85</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371 _____	371 _____	372 _____
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373 _____	373 _____	374 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375 _____	375 _____	376 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377 _____	377 _____	378 _____
6. Dettes envers des entreprises liées	1379 _____	379 _____	380 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381 _____	381 _____	382 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383 _____	383 _____	384 _____
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1385 _____	385 _____	386 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387 _____	387 _____	388 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389 _____	389 _____	390 _____
8. Autres dettes	1451 _____	451 <u>1.027.128,06</u>	452 <u>890.106,84</u>
a) Dettes fiscales	1393 _____	393 _____	394 _____
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1395 _____	395 _____	396 _____
c) Autres dettes	1397 _____ <u>Note 7</u>	397 <u>1.027.128,06</u>	398 <u>890.106,84</u>
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399 _____	399 <u>1.027.128,06</u>	400 <u>890.106,84</u>
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401 _____	401 _____	402 _____
D. Comptes de régularisation	1403 _____	403 <u>25.783,88</u>	404 <u>15.776,00</u>
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		405 <u>905.804.527,79</u>	406 <u>906.919.518,17</u>

No. RCSL : B174490

Matricule : 2012 2226 140

Date d'entrée eCDF : 12/02/2025

COMPTE DE PROFITS ET PERTES**Exercice du** 01 01/01/2024 **au** 02 31/12/2024 (en 03 EUR)

BREDERODE S.A.

4, Place Winston Churchill
L-1340 Luxembourg

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. Chiffre d'affaires net	1701 _____	701 _____	702 _____
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	1703 _____	703 _____	704 _____
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	1705 _____	705 _____	706 _____
4. Autres produits d'exploitation	1713 _____	713 _____	714 _____
5. Matières premières et consommables et autres charges externes	1671 _____	671 <u>-280.763,98</u>	672 <u>-291.960,89</u>
a) Matières premières et consommables	1601 _____	601 _____	602 _____
b) Autres charges externes	1603 <u>Note 8</u>	603 <u>-280.763,98</u>	604 <u>-291.960,89</u>
6. Frais de personnel	1605 _____	605 _____	606 _____
a) Salaires et traitements	1607 _____	607 _____	608 _____
b) Charges sociales	1609 _____	609 _____	610 _____
i) couvrant les pensions	1653 _____	653 _____	654 _____
ii) autres charges sociales	1655 _____	655 _____	656 _____
c) Autres frais de personnel	1613 _____	613 _____	614 _____
7. Corrections de valeur	1657 _____	657 _____	658 _____
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659 _____	659 _____	660 _____
b) sur éléments de l'actif circulant	1661 _____	661 _____	662 _____
8. Autres charges d'exploitation	1621 <u>Note 9</u>	621 <u>-80.000,00</u>	622 <u>-52.000,00</u>

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715 <u>Note 10</u>	715 <u>36.900.000,00</u>	716 <u>28.900.000,00</u>
a) provenant d'entreprises liées	1717 _____	717 <u>36.900.000,00</u>	718 <u>28.900.000,00</u>
b) provenant d'autres participations	1719 _____	719 _____	720 _____
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721 _____	721 _____	722 _____
a) provenant d'entreprises liées	1723 _____	723 _____	724 _____
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725 _____	725 _____	726 _____
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727 <u>Note 11</u>	727 <u>3.080,20</u>	728 <u>3.395,37</u>
a) provenant d'entreprises liées	1729 _____	729 <u>3.080,20</u>	730 <u>3.395,37</u>
b) autres intérêts et produits financiers	1731 _____	731 _____	732 _____
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663 _____	663 _____	664 _____
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665 _____	665 _____	666 _____
14. Intérêts et autres charges financières	1627 _____	627 <u>-6.178,35</u>	628 <u>-34.007,38</u>
a) concernant des entreprises liées	1629 _____	629 <u>-6.178,35</u>	630 <u>-34.007,38</u>
b) autres intérêts et charges financières	1631 _____	631 _____	632 _____
15. Impôts sur le résultat	1635 _____	635 _____	636 <u>-10.000,00</u>
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667 _____	667 <u>36.536.137,87</u>	668 <u>28.515.427,10</u>
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637 _____	637 <u>-4.815,00</u>	638 <u>-4.815,00</u>
18. Résultat de l'exercice	1669 _____	669 <u>36.531.322,87</u>	670 <u>28.510.612,10</u>

Annexe légale aux états financiers

Note 1 : Généralités

Brederode S.A. (ci-après « la Société ») a été constituée le 31 décembre 2012 avec effet au 1^{er} janvier 2013 par acte notarié de Maître Léonie Grethen. Les statuts ont été publiés au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 573 du 8 mars 2013.

En date du 19 juillet 2014, la Société a fusionné par absorption de Brederode S.A., une société de droit belge. La Société a également changé sa dénomination sociale d'Acturus S.A. en Brederode S.A. à la même date. Les actions de la Société ont été admises à la négociation sur les marchés réglementés de la Bourse de Luxembourg et d'Euronext Brussels le 21 juillet 2014.

La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, procéder à l'achat, l'apport, la souscription, la vente, la cession, l'échange et la gestion de toutes valeurs mobilières, actions, parts sociales, obligations, fonds d'Etat, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entreprises industrielles, commerciales, agricoles, financières, immobilières et autres entreprises existantes ou à créer, ainsi que tous investissements et opérations financières.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés qui font partie du groupe de sociétés auquel elle appartient tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut acquérir et mettre en location tous matériels, machines, équipements, ou moyens de transport, ou en faciliter l'usage et/ou l'acquisition par des tiers, sous quelque forme que ce soit.

La Société peut réaliser, en tous lieux et de toutes les manières, tous actes ou opérations financières, commerciales, industrielles et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou propres à contribuer à sa réalisation.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

a) Principes généraux

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des états financiers implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les états financiers de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les états financiers donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

b) Conversion des devises

La Société tient sa comptabilité en euros (EUR) et le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette même devise.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que la devise de préparation des comptes sont enregistrées en euros au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les immobilisations exprimées dans une devise autre que la devise de préparation des comptes sont converties en euros au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement respectivement au plus bas ou au plus haut, de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes, les pertes de change non réalisées. Les bénéfices de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

c) Immobilisations financières

Les parts dans les entreprises liées sont évaluées au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur de marché ou de réalisation, sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles.

d) Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

e) Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Elles sont enregistrées comme dettes subordonnées lorsque leur statut est subordonné aux dettes chirographaires.

f) Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

g) Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus durant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Note 3 : Immobilisations financières, parts dans les entreprises liées

Au 31 décembre 2024, le portefeuille était uniquement composé de la participation dans la Sarl Algol pour un montant de € 905 653 307,89 représentée par 10 000 000 d'actions, soit 100% du capital de cette dernière.

Les entreprises dans lesquelles la Société détient au moins 20% du capital ou dans lesquelles elle est associée indéfiniment responsables sont les suivantes :

Nom de la société	Siège social	Capital détenu (%)	Date de clôture du dernier exercice	Capitaux propres à la date de clôture	Résultats du dernier exercice
Algol S.à r.l.	4, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg	100%	31/12/2024	956 907 917,62	38 030 304,15

Note 4 : Créances sur les entreprises liées

Au 31 décembre 2024, ce poste est composé d'un compte courant envers la S.A. Geysier pour un montant de € 129 168,15 (2022 : 152 704,47).

Note 5 : Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élevait à € 182 713 909,08 représenté par 29 305 586 actions sans désignation de valeur nominale et entièrement libérées.

Note 6 : Primes d'émission

Le 8 mai 2024, la société a procédé à une distribution partielle de la prime d'émission à concurrence de € 1,29 par action, soit un montant de € 37 804 205,94. Au 31 décembre 2024, la prime d'émission s'élève à € 490 670 573,85.

(en millions d'€)	Capital	Prime d'émission	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 1^{er} janvier 2024	182,71	528,47	8,40	157,91	28,51	906,01
- distribution aux actionnaires		-37,80				-37,80
- affectation du résultat de l'exercice précédent			1,43	27,08	-28,51	-
- résultat de l'exercice					36,53	36,53
Solde au 31 décembre 2024	182,71	490,67	9,83	184,99	36,53	904,74

Note 7 : Autres dettes

Il s'agit du solde des remboursements des primes d'émission des dix dernières années pour un montant de € 1.027.128,09 et qui concerne 106.218 actions (106 218 actions en 2023) dont les actionnaires de nos anciennes filiales belges ne se sont pas encore fait connaître.

Note 8 : Autres charges externes

Il s'agit essentiellement des frais liés aux frais à la cotation de la bourse de Luxembourg et de la bourse de Bruxelles (€ 146 909,61) (2023 : € 151 713,42), aux honoraires du réviseur d'entreprises (€ 59 883,58) (2023 : € 59 946,04), à des honoraires relatifs à diverses prestations de services (€ 26 366,39) (2023 : € 35,499 67), aux frais informatiques liés à notre site internet (€ 19 569,17) (2023 : € 18 536,95) et aux frais de publications légales (€ 11 004,62) (2023 : € 8 932,35).

Note 9 : Rémunérations allouées aux membres des organes de gestion

La rémunération accordée au titre de l'exercice aux membres du Conseil d'Administration s'élève à € 80 000,00 contre € 52 000,00 pour l'exercice précédent. Aucune avance et aucun crédit n'ont été accordés aux membres des organes d'administration au cours de l'exercice 2024.

Note 10 : Produits provenant de participations

Ils concernent le dividende reçu de la filiale Algol Sàrl de € 3,69 par action soit € 36 900 000,00.

Note 11 : Autres intérêts et autres produits financiers

Il s'agit des intérêts calculés sur le compte courant auprès de la S.A. Geysler.

Note 12 : Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1 à 16

Ils concernent la provision d'impôts (minimum) sur la fortune.

Note 13 : Evènements post-clôture

Les Administrateurs attestent qu'à leur connaissance aucun évènement intervenu entre le 31 décembre 2024 et la date d'émission de ce document n'a eu un impact significatif sur les états financiers présentés ici.

Le 14 janvier 2025, le Conseil d'Administration de la filiale Geysler S.A. a autorisé la création d'une filiale italienne, détenue à 100% par Geysler S.A. : Bredco S.R.L. (Italie) a été constituée devant notaire le 17 janvier 2025 et enregistrée à la Chambre de Commerce de Milan Monza Brianza Lodi le 22 janvier 2025.

Note 14 : Engagements hors bilan

Aucun droit ni engagement hors bilan n'existe au niveau de l'entité d'investissement Brederode S.A.

Au travers d'une filiale, Brederode bénéficie de lignes de crédit confirmées à concurrence de € 350 millions (inchangé). Afin d'obtenir les meilleures conditions, ces lignes sont assorties d'une garantie sous la forme de titres cotés valorisés à € 880,79 millions en fin d'exercice, excédant largement le niveau de collatéral requis.

Par ailleurs, la filiale Brederode International S.à r.l. SICAR comptabilise des engagements non appelés à hauteur de € 1 194,59 millions (contre € 1.198,09 millions un an plus tôt) liés au portefeuille *Private Equity*.

BREDERODE

Société Anonyme
4 Place Winston Churchill
L-1340 Luxembourg - R.C.S. Luxembourg B 174490

www.brederode.eu